

LK/G.C
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

CIRCULAIRE N° 1033 ~~DU~~ DU 27 MARS 2001

(Diffusion Générale)

OBJET : DUS/CACAO

Réf. : Arrêté n° 032/MEF
du 16 mars 2001

Suite à l'erreur relevée sur ma circulaire n° 1031 du 26 mars 2001 relative à la date d'application de l'arrêté cité en référence,

J'ai l'honneur d'informer les usagers et l'ensemble des services que la date d'application de la circulaire n° 1031 du 26 mars 2001 est bien le 16 MARS 2001.

Ampliations :

- Premier Ministre
- MEF/CAB
- MINAGRA
- MPDI
- FNIS-CI
- Synd. Transit. s/c SAGA-CI
- Synd. National Transit. s/c GOLF Transit
- Toutes Directions Douanes

K. Kossere
K. KOSSERE
Directeur
Général
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
Côte d'Ivoire